
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

Délibération n°2021-02-02

*Approbation du compte
administratif 2020.*

LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2021.

Date d'affichage : 10 février 2021.

Date d'envoi de la convocation : 10 février 2021.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Aurélie SESENA, Loïc BULÉON, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Stéphanie DOLIMONT avec procuration à Thibaut SIMONIN
Jean-Louis FREDON avec procuration à Séverine CHEMINADE
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Patrick ROUX
Martial BOUISSOU avec procuration à Michel VILLESANGE
Juliette LOUIS avec procuration à Eric ROUSSEAU

Absent :

Delphine LASCAUD

Romain BLANCHET a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 16 février 2021

DELIBERATION N°2021-02-02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

REFERENCES :

- Articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14

Après que les résultats comptables aient été exposés en séance,

Après que plusieurs explications d'ordre technique aient été apportées,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut SIMONIN, premier adjoint, (M. Jean-Jacques FOURNIÉ ayant quitté la salle du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs qui sont approuvés, à l'unanimité des voix exprimées par 27 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 18 février 2021.

Le Premier Adjoint délégué à l'enfance, à la petite enfance,
aux affaires scolaires et à la parentalité.
Thibaut SIMONIN.

PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE

19 FEV. 2021

ACCUEIL



CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19/02/2021

Affiché le :

19/02/2021

A Saint-Yrieix, le 19/02/2021
Le Premier Adjoint délégué à l'enfance, à la petite enfance,
aux affaires scolaires et à la parentalité.
Thibaut SIMONIN.

